



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2021-178

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Sous-Préfecture Parthenay /

79-2021-11-19-00002 - Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au premier tour des élections municipales complémentaires de Xaintray (2 pages)

Page 3

Sous-Préfecture Parthenay

79-2021-11-19-00002

Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au
premier tour des élections municipales
complémentaires de Xaintray



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Parthenay
Pôle Sécurité et Réglementation

**ARRÊTÉ préfectoral
fixant la liste des candidats au premier tour des élections municipales complémentaires
de Xaintray**

RRA : n°

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 nommant M. Emmanuel AUBRY, préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République du 26 août 2021 portant nomination de Mme Stéphanie PETITJEAN, en qualité de Sous-Préfète de Parthenay ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 Septembre 2021, portant délégation de signature à Madame Stéphanie PETITJEAN, Sous-préfète de l'arrondissement de Parthenay

Vu l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2021 portant convocation des électeurs de la commune de XAINTRAY en vue de l'élection partielle complémentaire de dix conseillers municipaux ;

Vu les déclarations de candidature reçues à la Sous-Préfecture de Parthenay dans les délais réglementaires et ayant fait l'objet d'un enregistrement définitif ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La liste des candidatures pour le 1er tour de scrutin de l'élection partielle complémentaire de XAINTRAY, le 5 décembre, est établie comme suit :

- Lionel MAUGE
- Aurélie CHEVALLEREAU
- Bernard BERNIER
- Christian FAVREAU
- Pascale LAURIN
- Lionel MOREAU
- Benoit BRANDEAU
- Serge FRAPART
- Claude LANGLAIS
- Coralie MAZY
- Emmanuelle VERGER

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché aux emplacements habituels d'affichage administratif de la mairie de XAINTRAY et à la Sous-Préfecture de Parthenay.

Article 3 : La Sous-Préfète de Parthenay et le Maire de XAINTRAY sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Parthenay, le 19 novembre 2021
Pour le Préfet, et par délégation,
la Sous-Préfète de Parthenay



Stéphanie PETITJEAN